

CHARTE DU BENEVOLE

La Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme est avant tout une **INVITATION**.

Invitation à venir découvrir notre région par les cyclotouristes et les habitants de la Manche, envers les licenciés de la FFVélo et des fédérations étrangères.

Cette notion d'invitation revêt, ici, tout son sens et qui mieux que nous qui recevons, pouvons assurer cette mission. D'autres avant nous en ont fait de même pour nous accueillir en pareille occasion.

En proposant sa candidature à l'organisation, le Codep savait qu'il pouvait compter sur « ses » cyclotouristes et le tissu associatif.

Il entend aussi leur donner les moyens nécessaires pour assurer leur mission dans les meilleures conditions et valoriser leur statut de bénévole, tout en garantissant la qualité et l'esprit de la manifestation.

Cette **CHARTE DU BENEVOLE** est là pour fixer les engagements réciproques entre la commission d'organisation (COSFIC) et chacun des bénévoles.

Elle en définit, dans son annexe, l'ensemble des modalités pratiques.

Y adhérer, c'est s'engager à son respect et à son application, pour la réussite de l'organisation.

LE BENEVOLE

Issu des clubs cyclotouristes et du milieu associatif de proximité, rattaché à l'une des commissions de l'organisation, **3 types de bénévoles sont à considérer** :

- ✓ « **l'occasionnel** » : 1 à 3 jours, assure une mission ponctuelle (Animation des points d'accueil, ...)
- ✓ « **le bénévole de la semaine** » : 4 à 10 jours, est chargé du bon fonctionnement des différents postes nécessaires à l'organisation au cours de la semaine.
- ✓ « **le bénévole de l'organisation** » : aucune notion de durée n'est prise en compte, les tâches dévolues à ce bénévole se situant dans l'avant, le pendant et l'après Semaine Fédérale. Elles ont trait à la préparation, l'installation, la mise en œuvre et la remise en état de l'événement.

Tous les bénévoles, selon leur sensibilité et leur niveau d'implication, trouveront dans l'« Annexe » à la Charte du Bénévole, les éléments pratiques prévus pour accompagner leur démarche.

Se proposer comme bénévole à la Semaine Fédérale passe par une inscription préalable auprès de la COSFIC. Le bulletin d'inscription, qui sera remis, prendra en compte les souhaits, les compétences, les disponibilités et tous les renseignements nécessaires.

Après la Semaine Fédérale, dans l'éventualité d'un excédent financier, celui-ci sera réparti au prorata de la participation entre les structures concernées et les différentes associations impliquées.

Participer à l'organisation de la Semaine Fédérale, sans être venu rechercher un quelconque profit personnel, contribuera à son succès et montrera la force collective du bénévolat.

ANNEXE A LA CHARTE DU BENEVOLE

Cette annexe doit permettre à chaque bénévole de se repérer en face des différentes situations de préparation et de déroulement de la **Semaine Fédérale**.

1. INSCRIPTION

Après avoir pris connaissance de la Charte du Bénévole et de son Annexe, récupérée auprès de son Référent Club ou auprès de la COSFIC, le futur bénévole remplira avec le plus grand soin le bulletin d'inscription qu'il fera parvenir à la COSFIC. A réception, un récépissé de son inscription lui sera adressé.

Pour des raisons d'identification et d'assurance, aucun bénévole ne sera accepté sans cette inscription préalable.

Les responsables de la commission « Bénévoles » prendront en compte les souhaits et les disponibilités de chacun. Ils proposeront, au fur et à mesure de la connaissance des tâches à effectuer, une affectation au bénévole concerné qui en sera informé au plus tôt.

2. FORMATION

Pour conforter les bénévoles dans leurs tâches ou les inciter à franchir le pas, des formations sont envisagées :

- maîtrise du logiciel des inscriptions
- formation des moniteurs et initiateurs pour l'encadrement des activités jeunes
- formation des accompagnateurs cyclo-découvertes
- formation des accompagnateurs excursions
- formation aux techniques des services brasserie
- formation aux techniques de fléchage
- formation Sécurité Routière
- etc...

Les transports et les frais de stage sont pris en charge par la COSFIC.

3. ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE DU BENEVOLE

Afin de rendre efficace et convivial le travail du bénévole, mais aussi d'optimiser les coûts des séquences de travail, plusieurs journées consécutives seront programmées par les différentes commissions :

- ➔ Organisation du « collectif » - (restauration-hébergement),
- ➔ Optimisation des matériels,
- ➔ Régulation des coûts de transports (encouragement au co-voiturage).

3.1 Les déplacements

La lettre de mission, préalablement établie et visée par le Président, le Président délégué ou les vice-présidents de la COSFIC, est le document de référence pour :

- la couverture assurance souscrite par la COSFIC.
- le remboursement des frais liés à la mission sur présentation du compte-rendu d'exécution et de ses justificatifs.

3.2 La restauration et l'hébergement à Valognes durant la mission

a) Avant et après la Semaine Fédérale :

1. Restauration collective organisée
2. Hébergement : gratuité des emplacements caravaniers sur le camping de Valognes ou à proximité – possibilité d'utilisation des bungalows ou mobile-homes selon disponibilité – ou hébergement chez cyclotouristes locaux.

b) Pendant la Semaine Fédérale :

- Restauration à l'Espace Bénévole
- Hébergement sur les sites prévus par l'Organisation

4. MODALITES FINANCIERES

Le bénévole donne de son temps, il n'a pas à en être de sa poche.

Le traitement du compte-rendu d'exécution de la mission va fixer, selon la tarification prévue, le montant des frais de mission.

Deux possibilités :

- Remboursement des frais après visa du Président, vice-président ou Présidents délégués de la COSFIC.
- Renoncement au remboursement des frais, au profit de la COSFIC, en contrepartie d'une réduction d'impôt (remise d'un document CERFA).

5. PRESTATIONS JOURNALIERES

Être bénévole à la Semaine Fédérale, c'est prendre sa part dans le collectif de l'Organisation. C'est une œuvre à partager ensemble.

Pour tous : une somme forfaitaire par journée de bénévolat (pendant la durée de la Semaine Fédérale) permettant la restauration, sera créditée sur un porte-monnaie électronique. Montant non-remboursable.

- **Bénévole 1 jour** :
 - un tee-shirt
- **Bénévole 2 à 3 jours** :
 - deux tee-shirts,
 - 50% de remise sur frais d'inscription et emplacement camping (si inscription à la Semaine Fédérale).
- **Bénévole au-delà de 4 jours** :
 - deux tee-shirts,
 - gratuité sur frais d'inscription - et emplacement camping (si inscription à la Semaine Fédérale), plus repas de clôture.
- **Bénévole avant et après SF 2020**
 - mêmes prestations, sauf que les repas/boissons seront pris en compte par la COSFIC en lieu et place du porte-monnaie électronique.

Seuls les emplacements camping fédéral seront pris en charge par la COSFIC. Ne sera pas pris en compte l'hébergement chez l'habitant, hôtel, gîtes ou autres.

Prise en charge des frais

- Frais route : taux impôts annualisé
- Frais repas : 15€
- Nuitée basée sur tarif hôtel première classe.
- Favoriser le co-voiturage (deux véhicules, une seule personne dans chaque véhicule, même réunion, même lieu, les frais de déplacement divisés par deux).

Issu du milieu associatif en général, le bénévole exprime son engagement au sein de son club d'appartenance, qu'il valorise et dynamise.

Répartition de l'éventuel excédent financier au prorata de la participation entre les clubs et associations impliqués.

- **Bénévole inscrit individuellement, soit :**
 - implication au profit de l'Organisation
 - implication rattachée à un club ou association de son choix
 - implication au profit d'une œuvre d'utilité publique (restos du cœur, Téléthon, cœur cancer, etc...).

6. **ACCES A L'INFORMATION**

A son inscription, chaque bénévole se verra attribuer un code d'accès ou mot de passe au Site Internet pour être au contact de la vie de la COSFIC et de l'actualité de la Semaine Fédérale.

Commission d'Organisation Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme Valognes Cotentin du 02 au 9 Août 2020

Commission du Codep de la Manche
Affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme

COSFIC 2020 Valognes
BP 41
50700 Valognes CEDEX

Charte validée le 14 septembre 2018

Hubert HUET
Président de la COSFIC 2020